

« Les entreprises qui rencontrent des difficultés de paiement de leurs impositions à la suite du Coronavirus - Covid 19 peuvent demander à bénéficier d'un délai de paiement ou d'une remise d'impôt direct.

Pour faciliter leur démarche, la DGFIP met à disposition des entreprises un modèle de demande à adresser à leur service des impôts des entreprises (SIE).

Les informations détaillées et le formulaire à destination du SIE (joint également en pièce jointe) sont disponibles à cette adresse : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>

Par ailleurs, je vous informe que la Direction régionale des Finances Publiques a mis en place un point d'entrée spécifique pour les entreprises qui souhaitent saisir la Commission départementale des Chefs des Services Financiers.

Les demandes (cf imprimés ci joints) peuvent être adressées à

Jean-Charles MOREL, inspecteur principal, responsable de la cellule économique et du secrétariat de la CCSF :

jean-charles.morel@dgfip.finances.gouv.fr

drfip21.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

03.80.59.27.00 »